



CC de la Ria d'Etel (Siren : 245614409)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Belz
Arrondissement	Lorient
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	22/12/1997
Date d'effet	22/12/1997

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Louis HERVE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	20, route des quatre chemins
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56550 Belz
Téléphone	02 97 55 25 64
Fax	02 97 55 57 86
Courriel	contact@ria-etel.com
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	12 607
-----------------------------	--------

Densité moyenne 134,99

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 4

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Belz (215600131)	3 583
56	Erdeven (215600545)	3 579
56	Etel (215600552)	2 217
56	Locoal-Mendon (215601196)	3 228

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
<p><b>Environnement et cadre de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination (collecte et traitement) et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés Cette compétence s'exerce en vertu du principe de représentation substitution au sein du Syndicat mixte Auray / Belz / Quiberon.</i></li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination (collecte et traitement) et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés Cette compétence s'exerce en vertu du principe de représentation substitution au sein du Syndicat mixte Auray / Belz / Quiberon.</i></li> <li>- Autres actions environnementales <i>Actions environnementales Actions en faveur du Bassin Versant de la ria d'Etel, de la préservation de la qualité de l'eau sur le Bassin Versant de la ria d'Etel (pas de captage d'eau potable) et du respect de l'environnement.</i></li> </ul>
<p><b>Sanitaires et social</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide sociale facultative <i>Action sociale Mise en place d'une politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes traduite par la gestion d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile et d'un Service Aides et d'Accompagnement à Domicile</i></li> <li>- Action sociale <i>Politiques petite enfance 0 / 3 ans Réalisation et gestion de tout projet concourant au développement d'une politique petite enfance</i></li> </ul>
<p><b>Développement et aménagement économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>-Aménagement, extension, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques ou portuaires existantes ou à créer qui sont d'intérêt communautaire. Sont retenues comme zone d'activités d'intérêt communautaire le Parc d'Activités de la Ria d'Etel (Belz), la zone du Sach (Etel), la zone de la Croix Cordier (Erdeven) et la zone du Poulvern (Locoal Mendon) ainsi que toute nouvelle création de zone d'activités supérieure à 10 ha.</i></li> <li>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>-Actions de développement économique : Création et gestion de pépinières d'entreprises ou de structures d'accueil des entreprises. -Recherche et accueil des partenaires économiques. -Mise en oeuvre de moyens financiers pour aider au développement de l'activité économique. Emploi et Formation professionnelle Adhésion à la maison de l'emploi et de la formation professionnelle sur le pays d'Auray.</i></li> </ul>

## Développement et aménagement social et culturel

## - Activités culturelles ou socioculturelles

*Construction, entretien et fonctionnement de nouveaux équipements d'intérêt communautaires en adéquation avec l'accès à la culture, à l'éducation et au sport pour tous. Les équipements doivent correspondre à au moins 2 des 3 critères suivants :*

*: - Equipement unique sur le territoire - Equipement utilisable par les scolaires et par les enfants en période de vacances - Equipement renforçant l'attractivité touristique du territoire - Participation à la promotion du territoire de la communauté de communes par la mise en place d'actions d'intérêt communautaire ou le soutien à la mise en place d'actions d'intérêt communautaire dans les domaines de la culture, du sport et de l'éducation. Les actions doivent correspondre à au moins 2 des 3 critères suivants : - Action unique sur le territoire d'envergure communautaire - Action à destination des scolaires et des enfants résidents de la communauté de communes - Action renforçant l'attractivité touristique du territoire - Action et Equipement en adéquation avec la spécificité nautique du territoire - soutien à l'école de musique agréée Jeunesse Education Populaire et Addav56 - Intervention musicale sur le temps scolaire et périscolaire. Le soutien à une action communautaire peut prendre la forme d'attribution de subvention.*

## - Activités sportives

*voir activités culturelles*

## Aménagement de l'espace

## - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de schéma de secteur ;*

## - Schéma de secteur

*SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de schéma de secteur ;*

## - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Futures zones d'aménagement concertées à cheval sur au moins deux communes ou permettant l'exercice de compétence communautaires.*

## Voirie

## - Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création ou Aménagement et entretien des voies d'accès et des voies internes aux zones d'activités communautaires, au site industriel de Kernarbond- Kerlann à Locoal Mendon et aux équipements réalisés par la communauté de communes.*

## Développement touristique

## - Tourisme

*4- Participation à la promotion touristique de la communauté de communes Cette compétence s'exerce sur des actions de promotion d'intérêt communautaire : Participation à des actions de nature à promouvoir l'ensemble du territoire de la communauté de communes (Site web de la Communauté de Communes, Salons du tourisme sous l'appellation Ria d'Etel Erdeven, Edition de documents touristiques de la Communauté de Communes etc. Toute action de promotion et d'édition ne concernant qu'une partie du territoire de la Communauté de Communes relève de la compétence de la commune concernée.*

## Logement et habitat

## - Programme local de l'habitat

*- Actions en faveur de l'amélioration de l'habitat : Elaboration et suivi du programme local de l'habitat*

## - Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

*Actions en faveur de l'acquisition foncière Soutien aux actions en faveur de la diversification de l'offre d'habitat.*

## - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*Elaboration et suivi d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat.*

## Infrastructures

## - Pistes cyclables

*création, entretien et signalisation de pistes et itinéraires cyclables créés par la communauté de communes.*

## Autres

## - NTIC (Internet, câble...)

*Technologies de l'information et de la communication Développement et Gestion du pôle cybercommune ; Aide au développement des technologies d'information et de communication, notamment par l'adhésion au syndicat mixte Mégalis.*

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

*Actions en faveur de l'accueil des gens du voyage parmi lesquelles sont d'intérêt communautaire l'acquisition des emprises foncières, la réalisation et la gestion des aires d'accueil ainsi que tous les actes de gestions nécessaires à l'exercice de cette compétence.*

- Autres

*La communauté de communes est autorisée à adhérer à toute structure concourant à la mise en oeuvre des compétences transférées.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
56	Syndicat mixte de la région d' Auray - Belz - Quiberon (255613390)	SM fermé	84 199
56	Syndicat mixte de la Ria d'Etel (200006302)	SM fermé	269 386
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274
56	Syndicat mixte du pays d'Auray (255613440)	SM fermé	14 508

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)